

LUNDI 28 JANVIER 2019

Etaient présents : MM BAUDRY - BRIAND- BASILE- PION - LASSIER- ALLIET- JACQUELIN- HOURDOU – MENIER- FOUSSARD- VILLEMAINE- MMES COMBREAU et LOUP.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoirs : Mme BRUNET -BREYAULT à Mr BRIAND-
Mr GOURON à Mr BAUDRY

I. VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Comité des Fêtes	2 000.00
Club des amis	150.00
A.F.B	1 200.00
Amis du Vieux Cravant	300.00
Suce-Pneus	150.00
Amicale bouliste Cravantaise	150.00
Société de chasse	150.00
Gymnastique Cravant	150.00
La boule lyonnaise	150.00
UNC AFN CRAVANT	150.00
Comice agricole arr.de Chinon 0.10/hab	72.00
Ecurie RABELAIS	250.00
Vie libre Chinon	80.00
Mission locale Chinon	100.00
Historiens du bouchardais	80.00
TOTAL :	5 132.00

Le détail des comptes des associations, les soldes bancaires arrêtés au 31/12/2018 devront être fournis au 31/05/2019 au plus tard – Il n'y aura pas de rattrapage possible d'un exercice antérieur. Les subventions seront versées en juin 2019.

II. CHEMIN RURAL N°77

Mr le Maire rappelle que par délibération en date du 03 décembre 2018, le conseil municipal avait désigné l'étude SCP MAUDUIT FONTAINE-RIBREAU pour la signature de l'acte notarié suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 octobre au 05 novembre 2018 inclus.

Compte-tenu que Madame MAUDUIT, notaire membre de la SCP, a un lien de parenté avec Mr Pierre SOURDAIS, l'étude ne peut recevoir cet acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit Maître ANGLADA, notaire à CHINON, pour recevoir cet acte.

Le conseil municipal rappelle que les frais relatifs au bornage, aux frais notariés sont à la charge de Mr Pierre SOURDAIS.

Mr le Maire est chargé de transmettre la présente délibération ainsi que le rapport du commissaire enquêteur à Maître ANGLADA, notaire à CHINON.

III. DEVIS BLOCS D'ECLAIRAGE SÉCURITÉ

Mr le Maire présente le devis de la SARL DEFMI pour le remplacement de 7 blocs autonomes de sécurité qui s'élève à 1428.00€ TTC Compte-tenu du prix, le conseil municipal charge Mr LASSIER de demander un devis comparatif à Mr E. GAILLARD, électricien.

IV. DEVIS SAS DEBERNARD – ARROSAGE INTÉGRÉ

Mr le Maire présente un devis établi par la SAS DEBERNARD pour la fourniture et pose d'un arrosage intégré au stade d'honneur de La Varenne d'un montant de 10 765.44 € TTC.

Considérant que :

- ✓ Le devis est du même montant que celui de septembre 2016
- ✓ Que le club de football s'engage à reverser 4 500.00€ à la commune pour cette dépense

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE le devis de la SAS DEBERNARD
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à passer la commande
- ✓ DECIDE d'inscrire cette dépense d'Investissement au budget 2019

V. COMMUNICATION

Mr le Maire informe le conseil municipal que le site n'est plus tenu à jour. Mr GOURON l'a informé que Clémentine GADIN, d'origine cravantaise, est blogueuse à La Touraine Gourmande et pourrait remettre le site à jour, le tenir à jour et faire la Feuille de Vigne avec les éléments qui lui seraient transmis. Le coût devrait être modique (300 à 500€)

Après en avoir délibéré, considérant que le site de la commune doit vivre et être actualisé régulièrement, le conseil municipal décide de charger Clémentine GADIN de la mise à jour et de la tenue du site de la commune. Une somme de 1000€ sera allouée à la communication sur le budget 2019.

VI. LA ROUE TOURANGELLE

Mr le Maire informe le conseil municipal que LA ROUE TOURANGELLE, épreuve cycliste nationale, passera à Cravant-les-Coteaux le dimanche 7 avril prochain. Elle circulera sur les routes cravantaises depuis Les Loges, via le centre-bourg, Le Vieux Bourg, pour rejoindre la route de TOURS RD n°761 via la RD n°44. La circulation sera interdite sur les voies concernées de 13h à 18h. Le conseil municipal doit proposer 4 noms de commissaires de course bénévoles – Mr BRIAND est chargé de rencontrer MM LANDRÉ, PIBALEAU, commissaires bénévoles pour la course des Vins de PANZOULT.

Mr BRIAND précise qu'un courrier précisant les noms des commissaires bénévoles est à retourner avant le 25 février prochain.

VII. LE GRAND DEBAT NATIONAL

Un chier de doléances sera à disposition de la population en mairie aux heures ouvrables tout le mois de février.

Mr le maire tiendra une permanence exceptionnelle de 2heures le samedi 23 février 2019 pour recevoir les administrés qui le souhaiteraient.

Un document officiel où seront inscrites les aspirations, les revendications et les propositions sera complété par Mr le Maire pour être remis à Mr le Président de la République via Madame la Préfète d'Indre-et-Loire avant le 15 mars 2019.

VIII. PROJET DE JUMELAGE CRAVANT-NINH THUAN (Vietnam)

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu Mr Bernard BOURRÉ, directeur de la société KSCT, qui lui a présenté un projet d'échanges concernant le jumelage entre la commune de Cravant-les-Coteaux et la province vietnamienne de Ninh Thuan.

Mr le Maire donne lecture du courrier officiel du Comité Populaire de la Province de Ninh Thuan reçu ce jour.

Cette province possède des vignobles qu'elle souhaite développer en vue de produire des vins de réputation. Cette région a un terroir de grande qualité et des infrastructures importantes permettant une logistique adéquate grâce à son port en eau profonde.

En vue d'échanger leur expérience et leur savoir-faire dans le domaine du vignoble et du vin, ils voudraient bâtir cette coopération sous la forme d'un jumelage entre la

commune de Cravant-les-Coteaux et la province de Ninh Thuan. Une délégation de 10 personnes de cette province viendrait en France en avril 2019 et pourrait rencontrer les vignerons intéressés par cette opportunité économique.

Suite à cette visite, une délégation de vignerons cravantais irait à Ninh Thuan pour sceller l'accord.

Considérant que :

✓ Ce jumelage pourrait être un atout économique pour le monde viticole

✓ Ce jumelage n'engagerait pas la commune financièrement

Le conseil municipal décide de donner un accord de principe à ce projet de jumelage.

Mr le maire est chargé de contacter tous les vignerons pour recenser ceux qui seraient intéressés par ce jumelage et pour recevoir la délégation de la province de Ninh Thuan en avril prochain.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Demande de subvention : Mr le maire donne lecture d'un courrier du collège de L'Île-Bouchard demandant une subvention pour un séjour pédagogique. Le conseil municipal refuse.
- 2) Mur château de Sonnay : Mr le Maire donne lecture d'une copie du courrier adressé par le STA aux co-propriétaires du château de Sonnay pour l'effondrement de leur mur le long de la RD n°21. Les propriétaires ont 2 mois à réception du courrier pour prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter tout accident qui pourrait survenir au droit du mur.
- 3) Borne de recharge : Elle va être déplacée à côté de l'auberge
- 4) Smictom : Le conseil demande à ce que les points de regroupements soient aménagés, que les poubelles soient quelque peu masquées par une palissade de bois. Mr le Maire est chargé de demander des renseignements relatifs aux prix et à l'installation à Mme le Maire de Panzoult.
- 5) Marquage des lignes blanches, passages piétons en centre-bourg : Mr LASSIER fait remarquer aux conseillers municipaux que le marquage des lignes blanches et des passages piétons a besoin d'être repeint en centre-bourg. Mr PION dit qu'il faut demander à la CC CVL de faire ces travaux de peinture.
- 6) Comice Rural : Canton de Chinon en 2019. Il aura lieu le weekend du marché à l'ancienne, soit le 17 août 2019. Le thème serait la « bioénergie »...Il serait souhaitable de donner un nom de vigneron faisant du vin « bio ». Le nom proposé est Pascal LAMBERT
- 7) Logement 1, place Pierre Alliet : Suite au décès de Mme SOURDAIS, le logement sera restitué à la commune le 28 février prochain. Dès que le logement sera vide de tous meubles, la commission des bâtiments se rendra sur place pour voir les travaux à effectuer, compte-tenu qu'il est loué à la même locataire depuis 1999. Et que des travaux de rafraîchissement s'imposent avant la remise en location.